

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

**présents :** 21  
**votant :** 26  
**en exercice :** 27

L'an deux mille quatre  
Le Vendredi 17 décembre à 18H00  
Le Conseil Municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude PONCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 10 décembre 2004.

**Présents** : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Guy BILLER, Annie BOUDART, Josiane BOYER, Xavier CARBOU, Emilie HODIESNE, Marc PALA, Guy LEPRIOL, Guy MALCURAT, Lucie MOLINO, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Bernard SORBIER, Merzaka TENA, Laurence VILA, Didier MILHAU, Jacques MOURRUT, Jacques ROBERT.

**Représentés** : Corinne PETIT  
Marie-Claude MILA  
Cédric CARBOU  
Denise PRADEL  
Claude BIGOU  
Franck GUITOU-MOURGUES à partir du point XIII.

**Absent** : Eric LAFFON

Emilie HODIESNE est désignée secrétaire de séance.

En préambule, monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu du 29 octobre dernier.

J.ROBERT demande des précisions sur l'élaboration du document, sa diffusion à la presse, et estime qu'il y a eu des oublis.

Il demande qui a lu ce rapport et revient sur la fonction de madame TENA, ses délégations et son bilan.

Le conseil approuve le compte-rendu.

D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, C.BIGOU votent contre.  
G.MALCURAT s'abstient.

**I Services publics communaux : Tarifs 2005.**

J.BARSCZUS présente le projet des tarifs communaux pour 2005. Elle indique que le coût de l'inflation a été pris en compte.

● **Tarifs Hors régies :**  
Accord à l'unanimité.

● **Tarifs Régies :**  
J.MOURRUT demande à dissocier le tarif Chorale / Ecole de musique et indique qu'il est contre l'augmentation.

Le conseil approuve à l'unanimité les autres tarifs.

Pour le tarif « Chorale » :

G.MALCURAT, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, C.BIGOU votent contre.

- Tarifs M.49 – Eau-Assainissement :

J.MOURRUT demande des précisions sur les recettes budgétaires liées à l'assainissement. Une discussion suit sur le financement de la station d'épuration.

Le conseil approuve ces tarifs.

G.MALCURAT et D.MILHAU s'abstiennent.

- Tarifs M.4 – Pompes funèbres :

Le conseil approuve ces tarifs.

G.MALCURAT s'abstient.

## **II Finances publiques : décisions modificatives – Budget 2004 / M.14 – M.49.**

J.BARSCZUS présente les projets de décisions modificatives pour les budgets suivants :

- Budget général :

Il s'agit d'opérations réelles et d'ordre nécessitées notamment par des ajustements de fin d'exercice. Le projet s'équilibre à 63 862,88 € en fonctionnement et à 35 793 € en investissement.

J.MOURRUT demande des précisions sur la réparation véhicules (Catalane et autres ...), sur le personnel et la S.A.C.E.M..

J.BARSCZUS apporte certaines réponses.

Le conseil donne son accord.

G.MALCURAT, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA et C.BIGOU s'abstiennent.

- Budget Eau-Assainissement :

Le projet tient compte d'observations suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de demandes du receveur municipal.

Le conseil donne son accord.

G.MALCURAT s'abstient.

## **III Finances publiques : Autorisation de programmes 2005.**

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour autoriser les dépenses d'investissement 2005 dans les conditions prévues par l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **IV Dette communale : Renégociation emprunts Caisse d'Epargne.**

Le projet de renégociation de cinq prêts Caisse d'Epargne est proposé au conseil. Le taux passerait à 2,99% pour un taux moyen actuel de 5,23%.

En 2005, cette opération entraînerait une dépense de 2 653,08 € et un gain de 21 037 € à partir du budget 2006.

J.MOURRUT indique que c'est une erreur de ne pas inclure l'indemnité de renégociation dans le nouveau prêt et émet des réserves sur les incidences financières.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **V Indemnités 2004 : Contrôleur des Impôts / Receveur municipal.**

C.PONCET propose d'attribuer les indemnités suivantes :

- Contrôleur des Impôts :

Accord pour les frais de déplacement pour l'année 2004.

G.MALCURAT vote contre.

- Receveur municipal :

Accord pour l'indemnité de conseil 2004.

D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA et C.BIGOU s'abstiennent.

#### **VI Fiscalité : Exonération impôt sur les spectacles.**

Le conseil autorise à l'unanimité l'exonération de l'impôt sur les spectacles, les compétitions sportives organisés sur le territoire communal en 2005.

#### **VII Intercommunalité : Convention avec la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée pour la fourrière intercommunale.**

Le conseil approuve la convention avec la C.C.C.M. pour la prise en charge des animaux errants par la fourrière intercommunale.

G.MALCURAT demande des précisions sur les détails de prise en charge et s'abstient.

G.LEPRIOL indique que, depuis l'ouverture, 4 chiens ont déjà été conduits, à la fourrière par les services municipaux.

#### **VIII Foncier Le Peyrou : 1- Echange de terrain Commune / S.C.I.-S.D.J.C.. 2- Vente S.C.I. Mouette : Modification conditions de vente.**

Le conseil donne son accord pour les projets suivants :

- Echange Commune / S.C.I.-S.D.J.C. :

Vente de la parcelle cadastrée section B.E. n°68 et acquisition de la parcelle cadastrée section B.E. n°66.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Modification conditions de vente lot n°26 / Le Peyrou :

Paielement d'une partie du prix à la signature par la société Mouette et le solde au plus tard le 30 juin 2005.

G.MALCURAT s'abstient.

### **IX Projet station d'épuration : demandes de subventions 2005.**

C.PONCET propose de déposer de nouvelles demandes de subvention pour le projet de création d'une station d'épuration au lieu-dit « Le Récobre ».

Le montant des travaux, réactualisé, est estimé à 5 537 480 €.

D.MILHAU intervient afin de rappeler l'historique de ce dossier, qui aurait eu 80% de subvention. Il estime qu'il y a une perte de 2 500 000 € sur ce dossier.

C.PONCET confirme que les dossiers de subventions sont refusés depuis 2001. Un débat s'installe sur les pourcentages de participations financières des différents partenaires.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces demandes de subventions.

### **X Projet d'aménagement urbain Chemin de Lapalme : demandes de subvention 2005.**

C.PONCET propose à l'assemblée de solliciter le soutien financier de différents partenaires pour la première tranche de l'aménagement du Chemin de Lapalme.

Le coût estimé des travaux s'élève à près de 460 000 € T.T.C..

D.MILHAU signale que dans ce secteur, le réseau d'assainissement est à refaire en priorité.

C.PONCET répond que dans beaucoup de rues, ce problème est identique.

D.MILHAU rappelle l'urgence du désenclavement du bas de l'Etang-Boyé.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **XI Projet de restauration patrimoniale du Calvaire : demandes de subvention 2005.**

M.PALA présente à l'assemblée ce projet.

Il fait un rappel historique de ce site et présente l'état calamiteux et confus dans lequel se trouve les différentes stations, le mur d'enceinte et la végétation.

Il déplore l'existence d'une fouille, régularisée en partie à ce jour avec l'accord de la D.R.A.C. / Archéologie.

Un travail réalisé par une stagiaire sigeanaise sur ce site a permis de démontrer son intérêt et de recenser les travaux prioritaires à envisager.

Le montant estimé des travaux de sauvegarde et de mise en valeur s'élève à 146 032 € T.T.C..

Le conseil donne son accord pour solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

G.MALCURAT vote contre.

## **XII Projet de rénovation garage base nautique de Port-Mahon.**

C.PONCET présente ce projet dont l'estimation des travaux est de 36 896,60 € T.T.C..

J.MOURRUT pense que ces travaux pourraient être réalisés par le personnel communal.

C.PONCET indique que la démolition est délicate en raison de la structure du bâtiment.

Le conseil donne son accord pour démolir et reconstruire ce bâtiment.

G.MALCURAT vote contre.

## **XIII Urbanisme : Prorogation sursis à statuer.**

B.SORBIER propose à l'assemblée de proroger le sursis à statuer jusqu'au 30 juin 2005 compte-tenu des motifs toujours opposables.

Le conseil donne son accord.

G.MALCURAT, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA et C.BIGOU s'abstiennent.

## **XIV Personnel communal : - Modification du tableau de l'effectif – Mise en place du Compte Epargne Temps.**

C.PONCET propose les modifications suivantes :

- Tableau de l'effectif communal :

- René Peguillou : prolongation du temps partiel (50%) jusqu'au 31 mars 2005.
- Marina Weiss : attribution d'un temps non complet 26h / semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le conseil donne son accord.  
G.MALCURAT vote contre.

● Mise en place du Compte Epargne Temps (C.E.T.) :

Ce dispositif permet sous certaines conditions d'accumuler des droits à congés pour chaque agent.

J.MOURRUT demande l'avis du Comité Technique Paritaire.

C.PONCET répond que le C.T.P. a bien été consulté.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**XV Transports scolaires : Convention Commune / Conseil Général pour la mise en œuvre de prestations complémentaires.**

C.PONCET rappelle que le Conseil Général exerce la compétence « Transports scolaires » depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1984. Il présente le projet de convention avec le département afin d'assurer également le transport des enfants entre 12h et 14h.

Pour 2005, le coût pour la commune s'élèverait à 16 048,13 €.

J.ROBERT donne lecture d'un courrier du département relatif à l'appel d'offres pour ce service.

Il demande pourquoi la commune n'a pas répondu.

C.PONCET indique que c'est un choix qui permet de mieux utiliser le bus, le personnel et entraîne un gain d'environ 4 000 € par an.

G.BARROT souhaite que le ramassage entre 12h et 14h soit revu en mars 2005.

Le conseil donne son accord.

G.MALCURAT vote contre.

D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA et C.BIGOU s'abstiennent.

**Affaires diverses**

■ D.MILHAU demande pourquoi les travaux du réseau pluvial réalisés avenue de Perpignan ne sont pas pris en charge par le syndicat Berre et Rieu. Il estime que la commune perd 50% de subvention.

J.BARSCZUS répond que cette prise en charge a été refusée par S.M.M.A.R..

■ D.MILHAU demande l'utilité de « Médialert ». Il indique que ce système ne doit pas servir à la propagande municipale.

J.BARSCZUS répond que la diffusion d'une information municipale est une occasion pour tester le système.

■ J.ROBERT rappelle qu'il attend les précisions sollicitées sur le non-versement d'une subvention à monsieur Paillas pour le Paris-Dakar.  
Il rappelle la demande relative aux festivités et aux recettes des Pénitents.

C.PONCET répond que des registres auraient disparus.

■ M. PALA rappelle que les budgets festivités étaient plus importants et fait référence à l'année 1996.

■ J.BARSCZUS rend compte à l'assemblée de l'actualité des différents organismes intercommunaux.

- Syndicat Berre et Rieu :

Travaux hydrauliques en cours sur la Berre et sur le Rieu (embouchure).

J.MOURRUT estime que ces informations devaient être inscrites en point principal et se retire de l'assemblée.

- S.Y.C.O.T. :

La phase de diagnostic est terminée. Une exposition est actuellement dans le hall de la mairie.

- Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du littoral Sud-Audois :

Des projets sont en cours pour augmenter la capacité de stockage et améliorer l'alimentation de certaines communes.

- Communauté des Communes Corbières en Méditerranée :

Il est rappelé que des informations ont été fournies le 12 août 2004 et le 29 octobre 2004.

- Syndicat intercommunal de voirie de la région narbonnaise :

Pour 2005, la participation demandée sera de 3 € par habitant.

D.MILHAU demande des informations sur les locaux du syndicat.

J.BARSCZUS répond que c'est la communauté d'agglomération de la Narbonnaise qui en est devenue propriétaire.

- Parc Naturel Régional :

Le programme d'actions pour 2005 a pour objectif les 3 axes suivants :

- 1- Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager.
- 2- Agir pour le développement harmonieux et durable.

3- Œuvrer pour l'émergence d'une éco-citoyenneté et d'une image de qualité du territoire.

Fin de la séance à 20h15.

Le Maire :

BARROT G. BARSCZUS J BIGOU C. BILLER G BOUDART A. BOYER J.

CARBOU C. CARBOU X. GUITOU-MOURGUES F. HODIESNE E. LAFFON E.

LEPRIOL G. MALCURAT G. MILA M.C. MILHAU D. MOLINO L. MOURRUT J.

PALA M. PASCUAL A. PAULET S. PETIT C. PRADEL D. ROBERT J.

SCOTTO L. SORBIER B. TENA M.